

COMMUNE DE MARCILHAC-SUR-CÉLÉ

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai à 20h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Mignat, Maire.

Présents : Véronique Jourdan, Eric Laville, Carine Le Lourec, Laurent Le Moing, Henri-Paul Lieurade, Jean-Paul Mignat, Michel Nadal, Basile Rousseaux, Sandra Zographos.

Absent excusé : Jean-François Blum pouvoir à Basile Rousseaux

Absent : Michel Delpech

Secrétaire de séance : Sandra Zographos

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril :

M. Lieurade demande que page 4 : Etude de M. Lieurade, point 1.1, paragraphe 3, « *La convention et l'autorisation s'achèvent en même temps le 5 novembre 2024* » par « *L'autorisation s'achève le 5 novembre 2024* »

Bien que le compte-rendu du précédent conseil fût la retranscription « in extenso » du document remis par M. Lieurade, le Conseil accepte cette correction et approuve le compte rendu à l'unanimité.

Le maire demande la possibilité d'ajouter des sujets à l'ordre du jour : décisions modificatives pour cautions et admission en non-valeur, emploi saisonnier – acceptés à l'unanimité -

1 - Point sur la réunion avec madame la Sous-Préfète :

Le Maire M. Mignat informe le conseil sur la réunion avec Mme la Sous-Préfète, dont le sujet principal était le barrage.

M. le Maire distribue au Conseil un document intitulé « **Synthèse des motifs amenant la commune de Marcilhac à demander l'aide et l'avis de madame la Sous-Préfète** ». Ce document a servi de trame à cette réunion. (Copie jointe)

Concernant le barrage, Basile Rousseaux souligne qu'il n'y a pas beaucoup d'avancées puisque nous sommes dans l'attente d'une réponse juridique.

Jean-Paul Mignat regrette le délai de 2 mois, beaucoup trop long, que demande le conseil juridique pour apporter ses réponses.

Mme la Sous-Préfète, veut accélérer le processus et demande au Syndicat d'apporter les réponses des juristes pour les apprécier lors d'une nouvelle réunion qu'elle demande de fixer courant juin.

Un point important est à nouveau soulevé :

Si le barrage est maintenu, il faut savoir que la DDT n'accordera le droit d'eau et d'électricité qu'au propriétaire du barrage, d'où la proposition que fit le Conseil de céder le-dit barrage au meunier pour l'euro symbolique.

Le meunier M. Thamié a, depuis, expliqué au Maire la raison de son refus de se rendre acquéreur de l'ouvrage. Il rencontre, en effet, un nouveau problème, dont auparavant il était exempté : un nouveau décret concernant la « mise en sacs » ne lui permet plus de dépasser un ensachage supérieur à 25 kg.

Cette opération n'est pas possible ni à Marcilhac, ni à la Merlie, tout devra être ensaché à Mayrinhac et occasionnera des frais très importants ; le meunier informe qu'il ne pourra pas supporter une dette supplémentaire.

Un compte-rendu récemment reçu du bureau d'étude d'assistance technique du moulin sera prochainement ajouté au dossier après visa des participants.

Lors de la réunion avec Mme la Sous-Préfète, le Maire a également expliqué que le fond de concours demandé à la commune pour les travaux de restauration de l'Abbaye est beaucoup trop élevé pour un village de 200 âmes.

Si l'on ajoute à cela celui du barrage, quelle que soit la solution envisagée, la commune n'aura plus aucune marge de manœuvre pour faire face à ses ambitions de développement pour les trente prochaines années.

Marcilhac a fait un premier pas en augmentant les taux d'imposition pour la première fois depuis 32 ans.

Mme la Sous-Préfète a très bien pris la mesure de la complexité de ce dossier qui demande une grande prudence et pour lequel il est important que la préfecture soit engagée dans la décision, la commune de Marcilhac ne pouvant assumer seule une décision d'une telle importance.

2 – Bilan du Marché aux Plantes du 9 mai 2021 et préparation des marchés d'été.

Présentation de Véronique Jourdan (commission marché) :

Marché aux Plantes : en raison du contexte sanitaire les organisateurs ont été déçus de ne pas avoir pu accueillir comme prévu, de nombreux artisans, toutefois cette journée a connu un vif succès.

Les consignes de la préfecture et de la gendarmerie ont été tenues et respectées, les visiteurs, les exposants et les organisateurs ont été ravis.

La commission marché propose que des événements de ce type soient renouvelés chaque année, au printemps (fête des plantes) et à l'automne (fête de la soupe par exemple..) et réfléchit à l'installation d'un petit marché composé de producteurs locaux qui se tiendrait plusieurs mois de l'année.

Basile Rousseaux souligne qu'il est très important pour la commune d'avoir pu mettre tout cela en place (avec la participation importante d'habitants de Marcilhac), constate que cette journée a renforcé l'idée des élus des communes environnantes de l'importance et de la nécessité pour nos petites communes de produire des circuits courts, a permis aux maraîchers de se rencontrer et peut être commencer à se constituer en partenariats.

Marcilhac semble être identifié comme pôle de proximité, moteur d'un mouvement initié et que nous aimerions voir perdurer.

Jean-Paul Mignat souhaiterait une politique commune à la Vallée du Célé qui, malheureusement, se voit découpée au niveau de Grand-Figeac en secteur ouest et secteur sud, avec un territoire de vie contradictoire avec son territoire géographique ; Marcilhac, tournée vers Cajarc, Corn/Boussac plutôt vers Figeac.

Information ; « Vide armoires » (Friperie) sera organisé courant juin (date à préciser), à l'initiative de l'association Neocos de Marcilhac.

Marchés d'été :

Ils auront lieu, cette année, les mardis du 29 juin au 31 août 2021 (lors du dernier marché, afin de clore la saison en toute convivialité, un repas partagé sera proposé aux exposants).

Une réunion préparatoire est prévue le 15 juin à 18 heures.

Les associations marcilhacoises seront contactées afin de connaître celles qui seraient intéressées pour organiser les buvettes lors de ces journées.

Elles seront également convoquées le 15 juin à 17h30.

3 – Entretien des bâtiments communaux :

Franck Mommeja et Eric Laville ont posé les moustiquaires à l'école. A cette occasion Eric Laville s'est rendu compte qu'il y a d'autres chantiers à prévoir pour l'école : volets à restaurer, la porte de la cuisine à changer, la gouttière à réparer, par exemple et demande qu'un budget pour l'entretien courant des bâtiments communaux soit prévu.

Il est suggéré de remettre en route les chantiers participatifs qui ont existé auparavant et une proposition en ce sens sera faite dans quelques temps (Véronique Jourdan, Sandra Zographos).

4 – Accès des véhicules à moteur aux chemins communaux et GR.

Henri Paul Lieurade signale qu'une association de motos tout-terrain emmène ses adhérents sur les chemins communaux (derrière l'école par exemple), et que les chemins s'en trouvent abîmés. De plus la sécurité des usagers piétons est menacée.

Cette association aurait indiqué qu'elle avait l'autorisation de monsieur le maire ce que dément celui-ci avec un grand sourire.

M. Mignat se propose de prendre un arrêté pour interdire aux véhicules à moteur l'accès des chemins, trop étroits, concernés par les randonnées pédestres.

5 – Organisation des élections de juin :

Lecture par monsieur le maire des préconisations nationales à visée sanitaire pour la tenue de ces élections qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Il informe que toute personne qui tiendrait le bureau de vote devra être vaccinée, ou présenter un test négatif de moins de 48 heures.

Demande est faite à monsieur Mignat de se renseigner sur les auto-tests à savoir s'ils sont acceptés comme preuve de non contagion.

A cette occasion, monsieur Mignat informe les élus d'une demande de la croix Rouge qui souhaite à la demande de l'Agence Régionale de Santé, organiser un dépistage gratuit.

Certains élus s'interrogent sur la pertinence de cette demande.

6 - Restos du coeur - demande de subvention :

Une demande d'aide financière a été faite à la mairie.

Ce dossier a été transmis pour étude à la commission CCAS.

7 - Demande de stationnement Babel Bouch :

Noémie Weiss a sollicité et reçu une autorisation de stationnement pour sa caravane afin de proposer aux habitants de Marcilhac et alentours, une restauration légère sur place ou à emporter, de galettes, du dimanche au mercredi inclus.

La commission CCAS en profite pour rappeler sa demande d'autorisation d'utilisation de la salle René Rey, afin d'y proposer les services d'une coiffeuse à domicile pour tous.

Parallèlement, une réflexion est menée afin d'offrir aux anciens de la commune une journée de soins de bien être (coiffure, manucure...).

La commission se rapprochera très prochainement du club des anciens.

Considérant que toute action tournée vers un mieux vivre des marcilhacois doit être encouragée, il a été décidé dans un premier temps d'appliquer le tarif commun aux autres commerces ambulants, soit 35 euros pour l'année et 2 euros par jour de venue pour l'électricité.

Points supplémentaires apportés à l'ordre du jour :

Décisions modificatives comptables à prendre :

- Frais de Gardiennage de l'église : un courrier a été adressé à la mairie pour le versement de cette aide

- Cautions des logements municipaux

Monsieur le Maire indique que des cautions non restituées apparaissent sur les comptes d'attente de la trésorerie. Ces cautions, compte tenu de leur ancienneté (2002, 2003, 2004) sont à intégrer dans les recettes communales, d'autant que M. le Maire pense qu'elles n'ont pas été restituées au vu de l'état des logements concernés après le départ des locataires.

Il expose ensuite que le conseil lors de sa séance du 19 Novembre 2020 a accepté en non-valeur une liste de recettes non recouvrables pour un total de 1 135,53 €. Toutefois, lors du vote du budget primitif 2021, les crédits votés au compte 6541 (500 €) ne sont pas suffisants : il y a donc lieu de modifier la somme inscrite à ce compte.

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire et vote les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) – Bois et forêts	- 635,53	7588 (75) – Autres produits divers	1153,61
6541 (65) – Créances admises en non-valeur	635,53		
023 (023) – Virement à la section d'investissement	1 153,61		
	1 153,61		1 153,61

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) – Dépôts et cautionnements reçus	1 153,61	021 (021) – Virement de la section de fonctionnement	1 153,61
	1 153,61		1 153,61
TOTAL DEPENSES	2 307,22	TOTAL RECETTES	2 307,22

- Devis à venir pour rénover le carré à la place des jeux d'enfants qui ont été retirés car dangereux. Discussion autour des différentes possibilités : enlever le revêtement, combler les trous...
Étude en cours.

- Comme l'été précédent, une aide pour Franck (employé communal saisonnier) est prévue et à cet effet, un appel à candidature sera lancé si nécessaire.

Fin de la séance à 23 heures.

Annexe 1 :

Résumé des motifs amenant la commune de Marcilhac à demander l'aide et l'avis de Mme La Sous-Préfète.

Le nouveau Conseil Municipal de Marcilhac a été élu avec pour objectif principal la redynamisation de la commune. Son objectif premier est d'accueillir sur son territoire un maximum de jeunes familles pour assurer la relève des artisans, des agriculteurs et ouvriers n'exerçant plus, en accueillant la génération nouvelle qui nous permettra de conserver et renforcer nos écoles et nos commerces.

Pour cela notre Conseil étudie des projets totalement en accord avec le SCOT et le Document d'Orientation et d'Objectif du Grand Figeac.

Créer une capacité d'accueil

Depuis un an nous avons étudié la possibilité de deux créations de ZAD : la première à vocation de création d'habitat léger et la deuxième de restauration d'habitat existant.

Concernant la première ZAD, une étude réalisée par la commission communale de développement durable, a été transmise il y a quelque temps déjà en Préfecture et au Grand-Figeac pour examen. A priori une ZAC avec objectif STECAL peut faire partie des exceptions prévues dans la loi ALUR.

Notre commune, à l'instar des autres communes de la vallée, a reçu un grand nombre de demandes de logement. Demandes qui pour la plupart proviennent de jeunes couples avec ou sans enfants, qui ont fait le choix de vivre en milieu rural.

Cela nous conforte dans notre objectif de relance de l'agriculture sur notre territoire.

Depuis le début de l'année nous avons enregistré 16 demandes sérieuses, mais le principal écueil reste notre maigre capacité à y répondre.

La situation à ce jour

Actuellement notre politique de communication commence à porter ses fruits auprès des marcilhacois, puisque nous avons constaté l'installation d'un médecin, d'un charpentier couvreur et plus récemment d'un couple d'agriculteurs en l'espace d'un an.

Également, trois projets privés de rénovations d'appartements destinés à la location à l'année sont en cours dans le centre bourg.

Cela bien entendu ne suffit pas, et, pour rester dans le cadre du SCOT, (3 logements sociaux à créer) la commune a besoin de se rendre acquéreur de bâtiments aujourd'hui disponibles.

Budgétairement parlant, cela serait dans les possibilités de la commune si deux gros obstacles ne s'interposaient pas.

1- La restauration de l'Abbaye

Bien que notre Conseil ait signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Grand Figeac, cela ne nous libère que du travail administratif de recherche de subvention et de mise en œuvre des différentes phases de restauration.

La commune reste redevable de la part communale qui se situe à **373 778€** pour les trois phases envisagées sur une dizaine d'années. Même si nous espérons l'aide de généreux donateurs cette dépense risque de grever notre budget de manière conséquente.

2- La modernisation ou l'effacement du barrage

Le contexte :

Depuis le XV^{ème} siècle le moulin était propriétaire de l'ancienne « chaussée » et possédait le droit d'eau.

Vers 1975, la commune se rend propriétaire de la chaussée pour préserver la ressource d'eau potable de celle-ci et créer une base nautique afin de favoriser le tourisme dans la vallée.

Lorsque la commune s'est rendue propriétaire de la chaussée elle a concédé le droit d'eau gratuit au meunier sous réserve que celui-ci participe à 50/50 à son entretien. En 2019, la commune constate que l'alimentation en eau potable a changé et ne dépend plus du niveau du puits communal et que la base nautique n'a jamais vu le jour.

Le caractère de service public de l'ouvrage ayant disparu, elle décide de faire rentrer dans son domaine privé afin pouvoir l'aliéner au meunier pour l'euro symbolique.

Au mois de mars 2021, le meunier a refusé l'aliénation de l'ouvrage pour l'euro symbolique.

Il ne reste plus que deux solutions :

a) La modernisation :

Les travaux de modernisation ont été chiffrés à 546 577€ HT subventionnés à 43,66%

Il nous reste un autofinancement de 307 926€ HT à se partager avec le meunier.

Soit **182 776€** HT pour la commune et 125 149€ HT pour le meunier.

b) L'effacement :

Les travaux d'effacement du Barrage ont été chiffrés à 754 000€ HT et la part communale d'autofinancement à **153 000€** HT

En l'état actuel des choses, ces deux sujets, à eux seuls, paralyseraient les finances communales de 20 000€ par an. Sans compter l'amortissement éventuel sur les travaux du barrage.

Conscient des difficultés de financements des différents projets le Conseil a décidé cette année de relever les taxes de Foncier Bâti et non Bâti, afin de repositionner la commune dans un taux d'effort fiscal compatible avec un maximum d'aide de l'État et d'autres financeurs

3- Les choix à faire :

L'Abbaye :

Les choix sont faits et, le principal travail consistera à rechercher, sans relâche, les dons qui couvriront la part communale. C'est à l'heure actuelle en bonne voie.

Le barrage :

a) Sa réhabilitation :

Le Conseil, à première vue et dans sa majorité, estime qu'une dépense de 7 000€ sur 30 ans à laquelle vont s'ajouter entre 4 et 6 000€ par an de frais d'entretien pour le bénéfice d'une seule entreprise est incompatible avec nos projets de développement, sauf s'il s'avérait possible de bénéficier d'un meilleur financement.

Deux solutions suivent : On répare une fois pour toutes avec un financement acceptable et on cède le barrage restauré au meunier pour l'euro symbolique, ou, comme vient de nous proposer le meunier on restaure l'ouvrage et on loue le barrage afin de couvrir nos frais d'emprunt et de maintenance.

Cette solution est en ce moment à l'étude par le Syndicat de rivière.

b) Son effacement :

D'un coût moindre pour la commune, 4 500€ sur 30 ans plus l'entretien des aménagements en matériel et personnel, il semblerait que ce changement majeur dans le paysage de Marcilhac pourrait devenir un plus en matière de tourisme dans la vallée du Célé.

Le retour serait directement profitable aux commerces variés et d'hébergements de la commune.

Mais, là encore des questions juridiques se posent vis-à-vis du moulin et elles sont à l'étude.

4- Notre requête :

Vu les objectifs définis dans le SCOT,

vu les moyens restreints dont dispose la commune

et en regard de l'intérêt que représente son projet de revitalisation rurale, tant pour elle-même que pour la vallée :

il nous apparaît nécessaire de nous rapprocher des services de l'État pour obtenir rapidement les décisions administratives favorables à la réalisation de nos objectifs de création de ZAD et de logements,

Ainsi que les autorisations exceptionnelles de dépassement du taux maximum des subventions possibles.